



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 013-211301049-20240305-DEC2024_027-CC



DÉCISION DU MAIRE N°DEC2024-027

MANIFESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ SALCETUM PROJECT.

Nomenclature ACTES : 1.2

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la convention avec la société SALCETUM PROJECT pour l'organisation d'une manifestation culturelle

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention avec la société SALCETUM PROJECT dans le cadre d'une manifestation culturelle organisée par la commune de Sausset-les-Pins.

Article 2 : Cette convention vise à définir les modalités de partenariat entre la ville et la société SALCETUM PROJECT. Elle fixe les conditions d'autorisation d'occupation d'une salle municipale par la société SALCETUM PROJECT, ainsi que les obligations de la société bénéficiaire.

Article 3 : La manifestation organisée avec la société SALCETUM PROJECT est la fête de la Saint-Patrick qui a lieu le 16 mars 2024 à la Salle des arts et de la culture.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 5 mars 2024



Le Maire,
Maxime MARCHAND